042-284210242-20140227-14-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS/1916º14A LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 27 FEVRIER 2014

Délibération numéro 14 – 01 - 002

Dossier n°2: L'adoption du compte administratif 2013.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 janvier 2014, s'est réuni le jeudi 27 février 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 4 pouvoirs donnés).

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Jean-Paul BURDIN (Vice-président) - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Dominique CROZET - Roger DAMAS - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD - Alain GUILLEMANT - René LAPALLUS - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER - Pierre VERICEL.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Messieurs Georges BONNARD (pouvoir donné à Jean-Paul BURDIN) - Claude BOURDELLE (pouvoir donné à Claude GIRAUD) - Alain LAURENDON (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT).

042-284210242-20140227-14-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication: 28/03/2014

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les résultats de 2013 (sections de fonctionnement et d'investissement confondues) laissent apparaître un excédent comptable de 12,260M €.

Après prise en compte du financement des restes à réaliser, les crédits réellement disponibles qu'il conviendra d'affecter au budget supplémentaire 2014 s'établissent à 4,639 €.

Ces crédits réellement disponibles proviennent essentiellement de recettes supplémentaires et de dépenses moindres dans les domaines suivants : vacations; frais financiers; salaires et charges ; dépenses de formation ; contrats de maintenance.

Quelques indications peuvent être retenues concernant les évolutions budgétaires entre 2012 et 2013.

1 - Concernant la section de fonctionnement :

Les dépenses réelles 2013 ont évolué de 1,06 % par rapport à 2012, soit un taux inférieur à l'inflation. Les dépenses consacrées aux salaires et charges ont progressé de 2,61 % en 2013, contre 1,14 % en 2012. L'année 2013 intègre notamment l'incidence financière de la réforme de la filière des sapeurs-pompiers.

En contrepartie, certaines catégories de dépenses diminuent : frais financiers (-8,43 %), frais médicaux (-27 %).

Les recettes réelles 2013 sont en évolution de + 1,70 % (contre + 1,25 % en 2012) C'est un taux supérieur à la progression globale des contributions 2013 (+ 0,98 %) en raison de la perception de recettes exceptionnelles (opérations d'ordre et remboursement par l'Etat de frais d'intervention hors département). Pour rappel, la participation du département a évolué de 1,07 % et celle des communes a été limitée globalement à 0,90 %.

2 - Concernant la section d'investissement :

Comme en 2012, les recettes d'investissement 2013 n'intègrent aucun emprunt. Elles sont constituées de recettes d'épargne (amortissement et excédents) et de participation de l'Etat à travers le FCTVA.

Les dépenses 2013 (8,156 M€) sont d'un volume inférieur à celui des années précédentes en raison des retards pris dans la réalisation de plusieurs opérations immobilières.

Les résultats de 2013 (sections de fonctionnement et d'investissement) sont les suivants :

·	Mandats émis 1	Titres émis 2	Résultats	Reprise des résultats antérieurs 3	Résultat 2013 4 (2+3-1)
Section de fonctionnement	54 552 050,62 €	59 720 657,50 €	5 168 606,88 €	881 369,19 €	6 049 976,07 €
Section d'investissement	8 522 363,40 €	13 044 401,64 €	4 522 038,24 €	1 688 981,12 €	6 211 019,36 €
Total du budget	63 074 414,02 €	72 765 059,14 €	9 690 645,12 €	2 570 350,31 €	12 260 995,43 €

042-284210242-20140227-14-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014 Publication : 28/03/2014

Vu le rapport présenté par le Président, le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique:

Le conseil d'administration approuve le compte administratif 2013.

Délibération adoptée à la majorité

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	19 (dont 4 pouvoirs)
Abstention sur la proposition de délibération :	3 (Madame Nadia SEMACHE, Messieurs Jean-Claude BERTRAND et Joseph FERRARA)
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT